



MAIRIE de PONT-SCORFF COURRIER BORDEREAU DE DIFFUSION	
MAIRE	0
D.G.S.	X
Mme POTHIER	
Mr AULNETTE	
Mme GUEHO	
Mr ARDEVEN	
Mme LE NORCY	
Mr MOËLLO	
Mr LORIENT	
Comptabilité/RH	
Urbanisme	X
Services Techniques	
Affichage	

Cléguer, le vendredi 13 octobre 2017

Monsieur le Maire
Mairie de Pont-Scorff
4 Place de la Maison des Princes
CS 84003
56620 PONT SCORFF

Objet : Arrêt du PLU

Courrier Arrivée

14 OCT. 2017

Mairie PONT-SCORFF

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 5 septembre 2017, vous avez sollicité le Syndicat du Scorff pour avis sur les nouveaux documents graphiques du PLU et je vous en remercie.

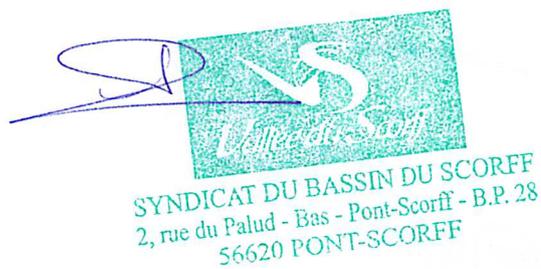
Après vérifications à partir des différents documents à notre disposition, mes services ont noté quelques différences au niveau de l'identification des cours d'eau ainsi que l'absence des ouvrages Breizh bocage dans le règlement graphique.

Vous trouverez en pièce jointe une carte des cours d'eau de la commune réalisée à partir de notre base de données ainsi que les différents éléments de Breizh bocage ajoutés manuellement sur le règlement par des traits rouges surlignés en vert.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jo DANIEL
Président de la CLE

Jo



SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF

 2 rue du Palud - Bas Pont-Scorff
BP 28 - 56620 Cléguer

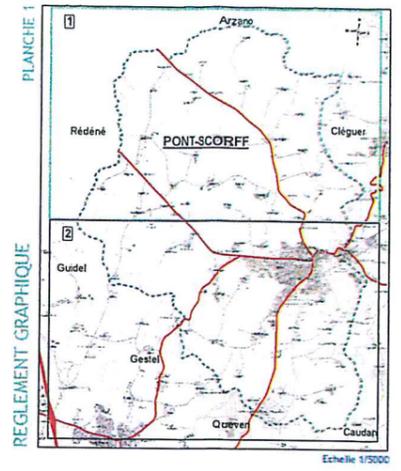
 Tél : 02 97 32 50 34
Fax : 02 97 32 50 35

 syndicat-scorff@wanadoo.fr
www.syndicat-scorff.fr

Numéro	Indice	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface	Planche n°
1		Création d'un sentier piétonnier joignant le chemin d'associations n°11 à la rue des gènes	Commune	1949	2
2		Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des colzaux au chemin d'associations n°7	Commune	318	2
3		Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des colzaux au niveau de l'église à la rue du château de celle Saint-Léopold	Commune	737	2
4		Révision de terrain pour l'extension de la station d'épuration au niveau de la parcelle 1118	Commune	12016	2
5	a	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	1762	1
5	b	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	4211	1
5	c	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	12395	1
5	d	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	15331	1
6		Suppression pour améliorer le desserte du village de Karamou	Commune	287	1
7		Création d'un sentier piétonnier permettant de valiser la zone commerciale au bout du niveau de l'église	Commune	51	2
8		Création d'une liaison permettant de relier la voie douce existante à la zone Sud de l'église	Conseil Général	1092	2
9		Révision pour aménagement d'un rond-point	Commune	1262	2
10		Révision pour aménagement d'un rond-point	Commune	110	2

Commune d'Arzano

COMMUNE DE PONT-SCORFF PLAN LOCAL D'URBANISME



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 Février 2016

Commune de Rédéné

LEGENDE

- Limites de zone et de secteur
- Zonages
- Périmètre de la ZPPAUF
- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé
- Zone de préservation dans un espace naturel et sensible
- Site Archéologique
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer (bosquet)
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer pour leur intérêt au titre de l'arbre remarquable
- Site classé, situé en zone agricole, d'intérêt patrimonial, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Naufrage sur voie verte
- Marge de ruisseau
- Vies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Talus ou haies remarquables à préserver
- Éléments de paysage (Dûs et espaces), de patrimoine, pont de vue, à protéger, à entretenir ou à restaurer

Plan de Prévention des Risques (PPR)

- Risque fort
- Risque moyen
- Risque faible

Commune de Cléguer

Programme Breizh Bocage

Commune de Guidel



Base de données Syndicat au Scott : Inventaire cours d'eau



Commune de Guidel

Programme Breizh Bocage

LEGENDE

- Limite de zone et de secteur
- Uas Zone non
- Périmètre de la ZPPAUP
- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
- Site Archéologique
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (boisement)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer pour bois (simple ou sur talus) ou arbres isolés
- Parc isolé, situé en zone agricole, d'intérêt patrimonial, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Nouvelle accès sur voie interdite
- Marge de recul
- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Talus ou bois remarquable à préserver
- Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur

Plan de Prévention des risques (PPR) :

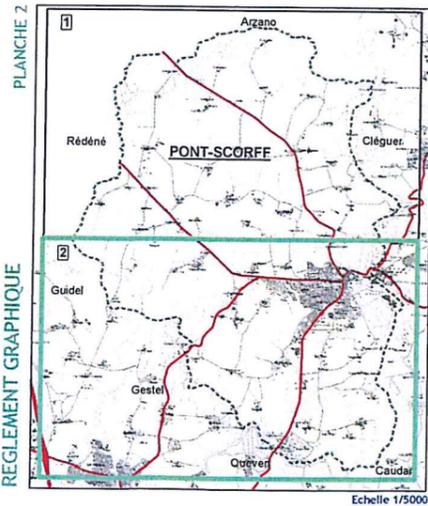
- Risque fort
- Risque moyen
- Risque faible

Commune de Gestel

Commune de Cléguer

Commune de Queven

COMMUNE DE PONT-SCORFF PLAN LOCAL D'URBANISME



Vu pour être annexé à la délibération du conseil Municipal du 28 juillet 2016

Numéro	Indice	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	surface	Planche n°
1		Création d'un sentier piétonnier joignant le chemin d'exploitation n85 à la rue des genêts	Commune	1949	2
2		Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des cotéaux au chemin d'exploitation n57	Commune	318	2
3		Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des cotéaux au niveau de Kanaan à la rue du château de petit Saint-Urchaud	Commune	737	2
4		Réservation de terrain pour l'extension de la station d'épuration au niveau de la parcelle 118a	Commune	13818	2
5	a	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	1764	1
5	b	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	4211	1
5	c	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	10236	1
5	d	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	16931	1
6		Réservation pour améliorer la desserte du village de Kerwignic	Commune	287	1
7		Création d'un sentier piétonnier permettant de relier la zone commerciale au boug au niveau de Kerpuce	Commune	91	2
8		Création d'une liaison permettant de relier la voie douce existante à la zone Sud de Nénijo	Conseil Général	1032	2
9		Réservation pour aménagement d'un rond-point	Commune	1250	2
10		Réservation pour aménagement d'un rond-point	Commune	110	2

EBC

